Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Lettre de la Sécurité ROUTIÈRE

avril 2014
NUMÉRO 07

LE POINT DU MOIS

Au terme du premier quart de l'année 2014, le chiffre des tués demeure mauvais, avec 15 tués contre 5 au même moment l'an dernier. Pour autant, le nombre d'accidents comme celui des blessés sont les plus faibles depuis 2007, et voici bientôt un mois que ne s'est produit aucun accident mortel (le dernier étant le 9 mars). Il est sans doute trop tôt dans l'année pour en tirer une autre conclusion que, sur la route, rien n'est jamais gagné : la vigilance doit rester de mise.

L'actualité nationale a traité récemment du premier anniversaire des voitures banalisées comportant un radar embarqué. En Charente-Maritime, l'un de ces véhicules équipe la gendarmerie depuis le mois d'août dernier. Parce que les radars ont fait la preuve de leur efficacité et que les citoyens ont le droit de savoir comment ils sont placés et à quoi sert le produit des amendes, cette lettre vous présente le dispositif actuel en Charente-Maritime et ses perspectives d'évolution en 2014.

Dans l'actualité départementale, soulignons enfin que les nombreuses propositions d'action de prévention recueillies au titre du PDASR 2014 (une cinquantaine) seront examinées dans le détail au début du mois d'avril, avec le conseil général. La notification des crédits suivra dans les meilleurs délais.

Bruno Cruchant, *directeur de cabinet de la préfète, chef de projet sécurité routière*

Période	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés	Total blessés
Mars 2014	**32**	**4**	**12**	**21**	**33**
Mars 2013	41	3	11	29	55
Mars 2012	55	2	21	49	70
Janvier à mars 2014	**120**	**15**	**52**	**76**	**128**
Janvier à mars 2013	108	5	44	92	136
Janvier à mars 2012	134	10	48	123	171

Quasiment invisibles aux yeux des automobilistes, des radars embarqués de nouvelle génération, très discrets, équipent, depuis un an, certaines voitures banalisées de la police et de la gendarmerie.

Le point sur les radars automatiques

La Charente-Maritime compte 19 radars vitesse classiques, 3 radars vitesse discriminants poids lourds, 1 radar vitesse moyenne et 6 radars feux rouges. Un second radar vitesse moyenne est en cours d'installation sur le pont de Ré.

Comment sont positionnés les radars ? Si l'objectif à atteindre reste identique (la baisse des accidents), plusieurs critères sont pris en compte avec, dans l'ordre :

- les zones d'accumulations d'accidents corporels et à défaut les zones accidentogènes ;
- les zones où la vitesse excessive est la cause principale des accidents corporels ;
- les zones où les contrôles sont difficiles à réaliser par les forces de l'ordre.

C'est le délégué interministériel à la sécurité routière qui prend la décision d'implantation, sur proposition du préfet de département.

L'efficacité des radars vitesse n'est plus à démontrer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au niveau national, les radars ont fait baisser de 66 % le nombre de tués à proximité des radars depuis leur installation. En Charente-Maritime, c'est 50 % d'accidents corporels en moins, 75 % de tués en moins et 20 % de blessés hospitalisés en moins à proximité des radars.

Les recettes des amendes sont partagées en 3 parts sensiblement égales. Elles sont :

- utilisées pour financer le dispositif ;
- distribuées aux collectivités locales pour la réalisation d'aménagements de sécurité ;
- allouées au financement des infrastructures de transport en France.

Sous réserve que les propositions faites au ministère soient retenues, la programmation au titre de l'année 2014 devrait comporter la mise en place d'un nouveau radar vitesse moyenne sur l'autoroute A10, le redéploiement de certains radars vitesse classiques actuellement en fonction et la modernisation du parc d'équipements existants. Ces dispositions sont actuellement à l'étude.

Pour plus d'informations, consultez la page 22 du plan départemental de lutte contre l'insécurité routière (PDLIR), sur http://www.charente-maritime.gouv.fr/

ZOOM

UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le préfet Jean-Robert Lopez a été nommé en conseil des ministres le 12 mars 2014 pour une prise de fonction le 7 avril 2014. Nommé par le président de la République, le DISR dirige la délégation interministérielle à la sécurité routière, placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur et mis à disposition du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il assure la coordination de l'activité des ministères consacrée à la sécurité routière et s'appuie, pour l'évaluation des politiques menées, sur l'Observatoire national interministériel de sécurité routière qui élabore les statistiques d'accidentologie.

AGENDA

- Les 1er et 17 avril : sensibilisation à la conduite des deux-roues motorisés auprès de collégiens de Montguyon et Mirambeau, au circuit de la Genétouze, organisée par l'ACFDM.
- Le 4 avril : information alcool-stupéfiants auprès de 20 adolescents d'Oléron et Marennes, organisée par ATELEC, association oléronaise.
- Les 14 et 18 avril : à Surgères, représentation théâtrale Un tribunal pas banal en direction d'un public de 160 collégiens, organisée par la Cité scolaire en lien avec la MAIF.
- Le 17 avril : à Bourcefranc-le-Chapus, atelier théâtre OXO en direction d'un public de 160 lycéens, au lycée de la mer et du littoral.

La Lettre de la sécurité routière en Charente-Maritime • n° 7 • Avril 2014
Éditeur : préfecture de la Charente-Maritime
Directrice de publication : Béatrice Abollivier, préfète de la Charente-Maritime
Rédaction, chiffres : préfecture et direction départementale des territoires et de la mer
Conception-réalisation : direction départementale des territoires et de la mer
Photos : préfecture — ISSN en cours

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES